



Séance du 5 décembre 2007 à 20h15

Présidence : M. Philippe Forney

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Achat de la parcelle no 177, en Vaurechon, propriété de la Ville de Lausanne
4. Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité de 0,7 ct/kWh (R-Lus)
5. Budget 2008
6. Election
 - a. Du Président du Conseil général
 - b. D'un délégué à l'Association Intercommunale A.E.T.
 - c. D'un suppléant à la Commission « Protection des données »
7. Informations de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 63 personnes
Présents : 47 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

3. Achat de la parcelle no 177, en Vaurechon, propriété de la Ville de Lausanne

Après lecture du préavis Municipal par M. Laurent Chappuis, il est précisé que le bâtiment construit sur ladite parcelle reste propriété de la Société Vaudoise de Cynologie, aucun frais n'est par conséquent à prévoir pour sa réfection.

Une fois le rapport de la commission des finances énoncé par M. Denis Pidoux, l'investissement de CHF 40'000.— pour l'achat de la parcelle no 177, en Vaurechon, est accepté avec 3 abstentions.

4. Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité de 0,7 ct/kWh (R-Lus)

M. Pierrick Viguet présente le préavis municipal et précise à M. Markus Mooser que ce règlement n'a aucun caractère obligatoire quant à l'utilisation de cette indemnité communale dans des projets incitant aux économies d'énergie / assainissement de bâtiments.

Après lecture du rapport de la commission des finances par Mme Marianne Chenux, il est procédé au vote. La décision de la Municipalité de ne pas introduire la taxe sur l'usage du sol de 0,7 ct/kWh est acceptée avec 2 abstentions.

5. Budget 2008

En préambule, M. Urs Lauper remercie l'assemblée pour son soutien lors du précédent conseil, en approuvant l'arrêté d'imposition 2008. Il continue son exposé en soulignant que le budget 2008 prévoit un excédant de dépenses de CHF 591'000.-, avec un total de charges de CHF 3'137'100.- et un total de recettes de CHF 2'546'100.-. La marge d'autofinancement présente un solde négatif de CHF 213'500.-. La plus forte augmentation des charges (20% d'augmentation) est à nouveau à attribuer à la facture sociale qui passe de CHF 440'000.- dans le budget 2007 à CHF 530'000.- dans le budget 2008.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini.

Il est procédé au vote, le budget est accepté avec 1 avis contraire et 4 abstentions.

6. Elections

a. Le président est élu à bulletins secrets :

Bulletins délivrés :	47
Bulletins rentrés :	47
Valables :	46
Blanc :	1
Elus :	39 voix – Mme Francine Raymondon

b. Représentant supplémentaire à l'A.E.T. (1 représentant pour 700 habitants) : M. Yann Bastide

c. Suppléant à la commission pour la protection des données : M. Christian Blatti

7. Informations de la Municipalité

Mme Madeleine Geiger

- liste les quelques déprédations et autres problèmes survenus dans le village en cours d'année, village qui reste toutefois très tranquille
- D'autre part, elle lance un appel à l'assemblée car il manque de mamans de jours dans notre réseau régional.

M. Pierre-Alain Marmillod

- ASICE : M. Pierre-Alain Marmillod est président de cette association, dont tous les membres ont été nommés. Un droit de superficie de 75 ans a été signé avec la commune de Cugy, l'emprunt final se montera à mCHF 20.5. La construction avance rapidement et il confirme que le collège devrait être fonctionnel pour la rentrée scolaire 2008.
- Urbanisme : Suite à l'acceptation du schéma directeur du Nord lausannois, différents groupes de travail ont été créés pour avancer dans ce projet.
- Dégâts à l'abri du bus : si les fenêtres cassées tardent à être remplacées cela est dû au délai de livraison des verres, commandés spécialement en France.

M. Laurent Chappuis

- Le site Internet est en fonction depuis début octobre 2007. Pour le compléter, il cherche des images de bonne qualité, couleur ou noir/blanc.
- Les travaux en relation avec les dégâts survenus au niveau du Pont entre Béthusy et Assens, seront terminés cette semaine
- Un nouveau jeu sera installé prochainement sur la place de jeux vers les balançoires.
- Ramassage des ordures ménagères : En 2008, l'entreprise Faucher ne procédera plus qu'à un ramassage hebdomadaire au lieu de deux. Aussi le nombre de bennes à disposition sera augmenté.
- Il précise suite à l'intervention de M. Roger Clément que la limitation à 30 km/h du chemin du Chêne n'est pas prévue. La haie a été coupée et des panneaux « attention enfants » bordent la route.

Suite à la mise à l'enquête publique quant à l'installation de ralentisseurs au Chalet-Saboton, M. Yves Roure s'interroge quant au coût ainsi que la raison de ces dépenses. Il estime qu'il n'est pas possible de rouler à une vitesse élevée sur ce chemin, d'autant plus que des voitures sont régulièrement parquées en travers à la hauteur du chalet des chiens. Les investissements y relatifs sont inutiles et pourraient être affectés à des travaux plus urgents,

M. Laurent Chappuis précise que quatre ralentisseurs seront posés pour un total de CHF 25'000.-. La raison est la vitesse excessive de certains automobilistes à cet endroit, surtout avec le revêtement bitumineux neuf, vitesse particulièrement inadaptée en cas de dépassement de promeneurs ou de cyclistes.

M. Eric Geiger précise que des véhicules sont parqués le long du chemin le dimanche matin uniquement et Mme Antoinette Lauper confirme qu'il est dangereux de sortir de leur propriété, vers le dos d'âne, lorsqu'un usagé circule à 60 km/h.

Enfin M. Pierre-Alain Marmillod relève qu'une opposition au projet aurait dû être émise pendant la mise à l'enquête.

8. Propositions individuelles

Monsieur Le Syndic remercie chacun pour le travail accompli pendant l'année.

Mme Corinne Zuber aimerait connaître la motivation de la Municipalité quant à sa décision de refus de l'organisation d'une manifestation par la société de Jeunesse.

M. Urs Lauper répond que toute société organisatrice d'un évènement doit présenter un projet sécurisé, projet qui n'a pas été présenté selon Mme Antoinette Lauper. De plus une fête a déjà eu lieu à l'occasion d'Halloween dans la salle. Enfin la société a déjà profité des installations communales lors de son tour de Jeunesse annuel en mai.

A la suite de l'intervention de Mme Antoinette Lauper, M. Jean-Daniel Cochard s'interroge si elle répond en tant que porte-parole de la Municipalité. D'autre part, il relève que les fêtes à Bretigny restent peu nombreuses et que cette décision l'a profondément déçu, comme certainement d'autres personnes dans l'assemblée. M. Christian Blatti se demande si un réseau est privilégié parmi les autres...

M. Andréas Imhof, président de la société de Jeunesse, précise qu'il s'agissait bien de l'organisation d'un souper raclette pour les villageois. Il ajoute qu'entre temps une fête a été organisée dans un village voisin et qu'aucun dégât n'a été déploré malgré les 1'500 personnes présentes.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au contre-appel et la séance est levée à 21h50.

Le Président

La secrétaire

Philippe Forney

Christiane Bally